

# Revue d'histoire maritime

22  
23

Dossier. Isabelle Theiller – 979-10-231-1377-8

L'Économie  
de la guerre navale,  
de l'Antiquité au <sup>xx</sup>e siècle



Revue  
d'histoire  
maritime

Dirigée par  
Olivier Charline,  
Gérard Le Bouëdec  
& Jean-Pierre Poussou

n° 22 - 23  
L'Économie  
de la guerre navale,  
de l'Antiquité  
au xx<sup>e</sup> siècle

David Plouviez (dir.)

Depuis la parution en 1989 du célèbre ouvrage de John Brewer, *The Sineus of Power*, l'analyse de l'économie de la guerre navale est très présente chez les historiens britanniques. À travers ce numéro double, la *Revue d'histoire maritime* souhaite qu'elle prenne bonne place dans l'historiographie française. Le dossier présente ainsi tour à tour comment la piraterie de l'époque hellénistique doit être comprise comme une activité de prédation maritime et non pas seulement analysée en termes de guerre sur mer, quelles contraintes financières et quels enjeux politico-économiques ont présidé à l'activité navale fatimide en Égypte, ou bien encore comment le Parlement français, au début de la Troisième République, n'a cessé de chercher à imposer à la Marine son contrôle, notamment financier, par l'intermédiaire des budgets.

Six études, qui accompagnent le dossier, composent la rubrique *Varia* : les marins hollandais et la navigation en Méditerranée au xviii<sup>e</sup> siècle ; la Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest à l'époque moderne ; les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au xix<sup>e</sup> siècle : un regard intime et singulier ; naviguer en Normandie littorale vers 1660 ; de l'Ancien Régime au Premier Empire : les officiers et les équipages de la marine militaire française ; la Grande Guerre sur mer : la Marine et les marins en guerre.

Depuis vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Maquette de couverture : atelierpapier.fr

40 €  
979-10-231-0568-1



**Revue  
d'histoire  
maritime**

**22  
23**

**L'Économie  
de la guerre navale,  
de l'Antiquité au xx<sup>e</sup> siècle**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0568-1

PDF complet – 979-10-231-1371-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1372-3

Dossier. Introduction – 979-10-231-1373-0

Dossier. Jean-Marie Kowalski – 979-10-231-1374-7

Dossier. David Bramoullé – 979-10-231-1375-4

Dossier. Christophe Masson – 979-10-231-1376-1

**Dossier. Isabelle Theiller – 979-10-231-1377-8**

Dossier. Benjamin Darnel – 979-10-231-1378-5

Dossier. Augustín González Enciso – 979-10-231-1379-2

Dossier. Olivier Corre – 979-10-231-1380-8

Dossier. David Plouviez – 979-10-231-1381-5

Dossier. Patrick O'Brien – 979-10-231-1382-2

Dossier. Sébastien Noffcial – 979-10-231-1383-9

Dossier. Frédéric Staffroy – 979-10-231-1384-6

Varia. Thierry Allain – 979-10-231-1385-3

Varia. Youenn Le Prat – 979-10-231-1386-0

Varia. Patrick Louvier – 979-10-231-1387-7

Varia. Édouard Delobette – 979-10-231-1388-4

Varia. André Zysberg – 979-10-231-1389-1

Varia. Tristan Lecoq – 979-10-231-1390-7

Chroniques. Caroline Mougne – 979-10-231-1391-4

Chroniques. Thomas Vaisset – 979-10-231-1392-1

Comptes-rendus – 979-10-231-1393-8

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

## SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

**Revue dirigée par Olivier Chaline,  
Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou**

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (21) était consacré aux *Nouveaux enjeux de l'archéologie sous-marine*.

Le prochain numéro (24) portera sur *La Gestion et l'exploitation des ressources de la mer de l'époque moderne à nos jours*.

**Comité scientifique international**

Nicholas Rodger (All Souls Oxford College), Pieter C. Emmer (Leyde), Manuel Bustos Rodriguez (Cadix), Miguel-Angel De Marco (Buenos Aires)

**Comité éditorial**

Martine Acerra, Dominique Barjot, Christian Buchet, Gilbert Buti, commissaire général Vincent Campredon, Amiral Jacques Chatel, Patrick Geistdoerfer, Philippe Haudrière, Philippe Hroděj, Christian Huetz de Lempis, Gérard Le Bouëdec, Henri Legohérel, Jean-Louis Lenhof, Bruno Marnot, Silvia Marzagalli, Olivier Pétré-Grenouilleau, Mathias Tranchant, Michel Vergé-Franceschi, Patrick Villiers, André Zysberg

**Secrétariat de rédaction**

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier et les ouvrages à recenser sont à adresser à :

**Revue d'histoire maritime**

Fédération d'histoire et d'archéologie maritimes

Sorbonne université

1 rue Victor Cousin

F-75230 Paris cedex 05



## SOMMAIRE

### Éditorial

Jean-Pierre Poussou .....	9
---------------------------	---

### I. DOSSIER

## L'ÉCONOMIE DE LA GUERRE NAVALE, DE L'ANTIQUITÉ AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

### Introduction

David Plouviez .....	17
----------------------	----

### Économie des activités de prédation maritime à l'époque hellénistique

Jean-Marie Kowalski .....	27
---------------------------	----

### Financer l'activité navale fatimide en Égypte (973-1171) : contraintes financières et enjeux politico-économiques

David Bramoullé .....	43
-----------------------	----

### Financer les flottes de guerre : Administrations et usages français en Italie à l'époque du Grand Schisme d'Occident

Christophe Masson .....	63
-------------------------	----

### Les salaires des ouvriers de marine au Clos des Galées de Rouen, chantier naval du roi au xiv<sup>e</sup> siècle

Isabelle Theiller .....	77
-------------------------	----

### Anatomie financière d'une défaite navale : coûts d'exploitation et gestion budgétaire de la Marine de Louis XIV pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)

Benjamin Darnell .....	95
------------------------	----

### Mobilisation des ressources de guerre et logistique navale en Espagne (1717-1733)

Augustín González Enciso .....	117
--------------------------------	-----

### Les fournisseurs locaux de l'arsenal de Brest au xviii<sup>e</sup> siècle

Olivier Corre .....	137
---------------------	-----

### Entre « l'État et le marché » : La fonderie de cuivre de Romilly-sur-Andelle et la Marine française, 1780-1823

David Plouviez .....	157
----------------------	-----

### La puissance navale et la précoce industrialisation de l'économie de l'île de Grande-Bretagne, de l'époque de Cromwell au triomphe de Nelson

Patrick O'Brien .....	175
-----------------------	-----

Le Parlement français et le coût de sa flotte de guerre 1871-1914 Sébastien Nofficial .....	195
Défense des bases navales et crises économiques :Le Parlement au soutien de la Marine (1919-1931) Frédéric Saffroy .....	213

## II

### *VARIA*

Retour d'expérience maritimeLes marins hollandais et la navigation en Méditerranée au XVIII <sup>e</sup> siècle Thierry Allain .....	235
« Moi je distingue une galère/Au pavillon sicilien » La Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest (France, îles Britanniques) à l'époque moderne Youenn Le Prat .....	253
Les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au XIX <sup>e</sup> siècle : un regard intime et singulier ? Patrick Louvier .....	277
Naviguer en Normandie littorale vers 1660 Édouard Delobette .....	303
De l'Ancien Régime au Premier Empire:Les officiers et les équipages de la marine militaire française André Zysberg .....	345
La Grande Guerre sur mer. La Marine et les marins en guerre Tristan Lecoq .....	369

## III

### CHRONIQUES

Mémoires de masters, thèses et habilitations en histoire maritime soutenus en 2015 .....	405
Exploitation et utilisation des invertébrés marins durant la protohistoire sur le territoire continental et littoral Manche-Atlantique français Caroline Mougne .....	409
L'Amiral Georges Thierry d'Argenlieu. La mer, la foi, la France Thomas Vaisset .....	415

IV  
COMPTES RENDUS

Paolo Calcagno, <i>Savona, porto di Piemonte. L'economia della città e del suo territorio dal quattrocento alla grande guerra</i> .....	425
David Plouviez, <i>La Marine française et ses réseaux économiques au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	427
Jacques Péret, <i>Capitaine Rochelais. Joseph Micheau. Négrier, corsaire et marin de la République (1751-1821)</i> .....	431
Bernard Costagliola, <i>Darlan. La collaboration à tout prix</i> .....	434
Christian Borde et Éric Roulet (dir.), <i>Les Journaux de bord, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle</i> .....	436



# L'économie de la guerre navale

De l'Antiquité au xx<sup>e</sup> siècle



LES SALAIRES DES OUVRIERS DE MARINE  
AU CLOS DES GALÉES DE ROUEN, CHANTIER NAVAL DU ROI  
AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

*Isabelle Theiller*

*Université Toulouse–Jean-Jaurès, laboratoire Framespa CNRS UMR 5136*

Entre 1284 et 1293, Philippe le Bel installe sur la rive gauche de la Seine, dans son port fluvial de Rouen, un chantier naval pour construire, radouber et avitailler ses navires de guerre, mais aussi pour approvisionner les armées de la mer en hommes, armes et armures. En activité jusqu'en 1418, date à laquelle les Rouennais le détruisent à l'approche des Anglais<sup>1</sup>, le Clos des Galées, à la fois garnison et chantier naval du roi, fournit armes et vivres pour près de deux mille hommes et produire nombre de navires (nefs, galères, barges, bateaux flambarts, etc.) engagés dans la guerre de Cent Ans. Pour répondre à cette demande, le Clos requiert ainsi, année après année, une main-d'œuvre adaptée à l'ensemble de ses activités et dont les compétences vont des spécialistes étrangers, détenteurs de savoir-faire spécifiques et recherchés, aux manœuvres non qualifiés. Parmi eux, les ouvriers de marine – maîtres charpentiers, charpentiers, scieurs, calfats, rémolats, fileuses d'étoupe, cardeuses mais aussi valets de bras – occupent une part non négligeable des documents comptables conservés par la Bibliothèque nationale de France et les Archives départementales de la Seine-Maritime<sup>2</sup>. Ces archives, exploitables pour la période 1369-1411<sup>3</sup>, offrent un point d'observation sur les salaires des ouvriers

- 1 Adolphe Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au xv<sup>e</sup> siècle*, Rouen, E. Le Grand, 1840, p. 3 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen et aux armées de la mer du roi de France de 1293 à 1314*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977-1978, t. I, n° 1673.
- 2 La plupart des documents ont été recensés par Anne Chazelas (*Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen, op. cit.*). Quatre-vingt-dix-huit sont édités dans le second volume de son ouvrage. Un compte a été publié en 1893 par Charles Bréard (*Le Compte du Clos des Galées au xiv<sup>e</sup> siècle (1382-1384)*, Rouen, E. Cagniard, 1893). Ces documents sont complétés par ceux recensés dans Isabelle Theiller, *Les Salaires des ouvriers de marine au Clos des Galées de Rouen, chantier naval du roi, xiv<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la dir. de Mathieu Arnoux, université Paris VII, 1994.
- 3 Seuls les documents relatifs aux salaires des ouvriers de marine chargés des « ouvrages et réparations du navire du roi » ont été retenus. Ceux portant sur la garnison, l'atelier d'armes, l'artillerie et les paiements des équipages ont été exclus. Ne demeurent ainsi que les pièces

chargés de la réparation et de la construction des navires de guerre du roi de France alors que le pays est engagé dans la guerre de Cent Ans. Elles permettent d'étudier le statut des hommes et les modes de rétribution, d'estimer le nombre des jours ouvrés, de considérer les efforts consentis par les ouvriers tandis que le conflit aborde les côtes normandes ou encore la manière dont la royauté s'attache le service de spécialistes. Enfin, bien qu'il soit difficile de replacer ces salaires dans un contexte économique général, ces documents, mis en regard du prix du grain et des salaires des ouvriers rouennais, permettent d'étudier les variations salariales qui s'opèrent dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle et de s'interroger sur une éventuelle fixation administrative des salaires journaliers sur le chantier royal.

## LES MODES DE RÉTRIBUTION EN USAGE AU CLOS DES GALÉES

### Des salaires journaliers et mensuels

78

Les ouvriers du Clos sont rémunérés « pour leur paine et sallaire d'avoir ouvré de leur mestier<sup>4</sup> ». Le terme *salair*e renvoie à une somme versée en contrepartie ou à l'occasion d'un travail effectué par une personne pour le compte d'une autre dans le cadre d'un contrat de travail. Selon la nature des tâches opérées et le statut des hommes, les rétributions prennent plusieurs formes. Ainsi, salariés journaliers, mensuels et « à la tâche » se côtoient sur le chantier naval du roi<sup>5</sup>. Nous en conservons la trace grâce aux quittances remises à la personne ayant perçu le salaire pour son compte ou celui de l'équipe placée sous ses ordres. Au sein du chantier, le mode de rétribution distingue les ouvriers payés à la journée de ceux mensualisés. Les ouvriers rémunérés à la journée sont :

- Les charpentiers de marine : 37 % des quittances. Au sommet de la hiérarchie se trouvent les maîtres charpentiers, puis les charpentiers – ouvriers spécialisés chargés des membrures du navire –, les clinqueurs ou cliqueurs, affectés à la réalisation des bordages à clin, et enfin les teneurs ou teneurs de tas, chargés de maintenir les rivets fixant les clins<sup>6</sup> ;

---

comptables des campagnes de construction et de réparation de 1369-1371, 1379-80, 1387-90, 1401, 1404-06, 1411. Quelques documents complètent ponctuellement l'analyse pour les années 1296-1303, 1316, 1320-23, 1326-29, 1348, 1352.

4 Par exemple, BnF, manuscrits français (ensuite Ms. fr.), 26016, n° 2600, quittance de Robert Paincault, maître charpentier, 1379 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1123.

5 Afin de dresser un état complet des modes de rémunération, les salaires à la tâche ou « à façon » – 36 % des quittances – doivent être ajoutés. Ils ne peuvent toutefois être intégrés à une étude salariale sans savoir ce qu'ils englobent : matériaux, outils, nombre d'ouvriers mobilisés, temps consacré à la réalisation de la tâche, etc.

6 Sur les clinqueurs et teneurs, voir Éric Rieth, « La construction navale médiévale à clin en Normandie : le témoignage du Clos des Galées de Rouen (1293-1419) », dans

- Les scieurs ou « soyeurs d'ais » et leurs valets, en plus petit nombre que les charpentiers, qui scient le « bois nécessaire pour la réparation<sup>7</sup> ». Les quittances relatives aux scieurs ne mentionnent jamais leur présence dans les forêts normandes de Roumare et de Rouvray dans lesquelles le Clos s'approvisionne<sup>8</sup>. Le bois est régulièrement livré sur le chantier où les « soyeurs d'ais » devaient le préparer et le scier avant de le confier aux maîtres d'asse chargés de tâches plus spécialisées. Ces scieurs étaient toujours accompagnés d'un valet, payé avec eux – « chacun VII s.t. [sous tournois] par jour pour lui et son vallet<sup>9</sup> » – ce qui laisse supposer que chacun en disposait d'un ;
- Les manœuvres ou « vallets de bras » : 33,7 % des quittances. Ils se chargent des ouvrages non qualifiés : ramassage des ordures<sup>10</sup>, maniement du bois merrain pour les charpentiers<sup>11</sup>, chauffe du brai et du suif pour les calfats<sup>12</sup>, garde des navires durant la nuit<sup>13</sup>, etc. ;
- Les cardeuses et fileuses ou « fillereses et echarpissereses d'estoupe ». Les premières, hiérarchiquement plus élevées, démêlent, isolent et nettoient les fibres d'étope nécessaires au calfatage des navires avant de les transmettre aux secondes pour le filage. Elles composent la seule catégorie socioprofessionnelle féminine affectée à la construction et à la réparation des navires ;
- Les calfats normands, qui étanchéifient les navires en garnissant d'étope goudronnée les joints et interstices des bordages de la coque. Ils apparaissent pour la première fois dans les comptes de mars, avril et mai 1389. Avant cette date, ils ne sont ni Normands ni rémunérés à la journée. L'étude des noms de ces calfats normands montre qu'avant 1388 sept d'entre eux (28 %) étaient rémunérés par le chantier en tant que charpentiers, ce qui atteste d'une certaine perméabilité entre les deux métiers.

Elisabeth Ridet (dir.), *L'Héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2002, p. 321-334.

- 7 BnF, Ms. fr., 26016, n° 2496, quittance de J. Durant, scieur, 1379 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1079.
- 8 BnF, Ms. fr., 26009, n° 814, quittance de R. Lenoir, 1370 ; BnF, Ms. fr., 28956, Ribaut n° 12 : lettre du vicomte de l'eau de Rouen, 1371 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 740, 865.
- 9 Archives départementales de Seine-Maritime (ensuite AD 76), 100]37, n° 19, coll. Danquin, quittance de J. Durant, scieur, 1379 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1082 (quittance attribuée par erreur à R. Aubery).
- 10 BnF, Ms. fr., 26038, n° 4489, quittance de P. Leblont, ouvrier de bras, 1411 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1631.
- 11 BnF, Ms. fr., 26010, n° 1122, quittance de J. d'Oïssel, ouvrier de bras, 1371 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 857.
- 12 BnF, nouvelles acquisitions françaises (ensuite naf), 21288, n° 129, quittance de A. Mategrie et E. Jugouf, ouvriers de bras, 1371 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 881.
- 13 BnF, Ms. fr., 27022, Brumare n° 26 : quittance de J. Poitevin et C. le Flamenc, ouvriers de bras, 1379 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1098.

Si le mode de rémunération le plus fréquemment rencontré au Clos est journalier, quelques ouvriers bénéficient d'un salaire mensuel. Il s'agit d'individus embauchés et rémunérés pour la totalité du mois sans tenir compte des jours ouvrés. Dès 1373 des hommes embarqués bénéficiaient de ce mode de rétribution, mais ce n'est que le 15 janvier 1388 que la documentation fait apparaître des ouvriers mensualisés<sup>14</sup>. Ce mode de rétribution réapparaît ensuite à de maintes reprises jusqu'à la destruction du chantier. Le premier mandement des généraux conseillers sur le fait des aides pour la guerre mentionne un certain « Constance de Rodes, maistre calfat », chargé de « calfeter les deux gallees et galliotes », et « de visiter les autres calfats ouvrans en ycelles gallees ». Il est payé « de mois en mois jusques a ce que lesd. iii gallees soient parfaites ». À la différence des ouvriers payés journalièrement, il semble être employé directement par l'administration royale et non par le maître du Clos. Reconductible jusqu'à la fin des travaux, son salaire adopte la forme d'une « creue » (crue) ou augmentation de 4 livres tournois (l.t.) pour lui et son valet, sur ce qu'il touche « outre ses gaiges d'arbalétrier » versés par le connétable Séraphin Truc, capitaine des arbalétriers<sup>15</sup>. Son salaire, d'un montant inconnu<sup>16</sup>, est donc celui d'un homme d'armes, auquel s'ajoute une prime lorsqu'il se charge du calfatage. Il est impossible de savoir si, dans les faits, Constance de Rodes remplissait les fonctions d'arbalétrier, ou si cela lui assurait un salaire quand le chantier n'avait pas besoin de ses services. Peut-être s'agissait-il d'un procédé comptable permettant de le rémunérer au mois et non à la journée comme les autres ouvriers. Ce mode de rémunération est toujours concédé à des ouvriers remplissant des critères identiques : ce sont des étrangers, bénéficiant d'une qualification reconnue et indispensable au chantier. En témoigne ce mandement de Charles VI de 1390 dans lequel Constance de Rodes est considéré « estre le meilleur ouvrier qu'ils sceussent en nostre royaume<sup>17</sup> ».

D'autres rémunérations mensuelles, plus classiques, existent sur le chantier rouennais. Les quittances précisent alors simplement que les sommes sont versées « pour leurs gaiges d'un mois ». Ceux à qui ils sont octroyés, remplissent les mêmes caractéristiques que les spécialistes bénéficiant d'une crue sur salaire. Ce sont des ouvriers spécialisés et des maîtres qui, bien souvent, ne sont pas normands. Tel est le cas, par exemple, du maître charpentier du « pais

14 BnF, Fonds Chappée, LXVIII/68, n° 228, mandement des généraux conseillers sur le fait des aides pour la guerre, 1388.

15 BnF, Fonds Clairambaut, 108, f° 8455, mandement de Charles VI, 1388.

16 Les quittances des salaires des arbalétriers mentionnent des sommes globales et ne distinguent pas les salaires individuels.

17 BnF, Ms. fr., 25704, n° 267, mandement de Charles VI, 1390 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen, op. cit.*, t. I, n° 1548.

de Prouvence<sup>18</sup> », Anthoine Blégier, « visiteur et estoreur du roy notres. en son clos des gallees de Rouen<sup>19</sup> », qui bénéficie d'un don de 50 francs « en recompense de trente-six annees de service, en compensation du fait qu'il s'est cassé le bras a son office, et a cause des depenses qu'il a engagees de son fonds pour la guerre »<sup>20</sup>. La formulation atteste qu'il dispose d'un office gagé de maître charpentier chargé de l'ensemble des travaux du chantier. Dans son cas comme dans celui de Constance de Rodes ces salaires mensuels s'apparentent à une faveur concédée par le roi à des spécialistes par lettre de taxation. Bien que tous n'aient pas un tel niveau de responsabilité, cette rémunération mensuelle – qui concerne 19,4 % des ouvriers en 1388 et 8,3 % en 1389 – a pour objectif d'attacher au service du roi et de son chantier des ouvriers qualifiés non normands. Ces derniers peuvent toutefois perdre ce statut de spécialistes gagés et néanmoins travailler sur le chantier. Ils sont alors qualifiés d'« estrangers sans gaiges<sup>21</sup> » et rejoignent les ouvriers payés à la journée. Outre Constance de Rodes et Anthoine Blégier, les ouvriers mensualisés sont :

- Les maîtres de hache ou « maistres d'aesse<sup>22</sup> », aux compétences recherchées dans les chantiers navals. En atteste leur présence sur le chantier naval de Cappelles (Narbonne) où, comme à Rouen, « leur travail est rétribué par mensualité ». Ces maîtres supervisent la bonne exécution des coques des navires ;
- Les calfats étrangers, chargés, comme leurs collègues normands, d'étanchéfier les navires. Ce sont les spécialistes du métier, ceux sous les ordres desquels les Normands sont placés. Cette embauche étrangère est courante, en 1385, par exemple, le chantier de l'Écluse emploie au moins trois calfats espagnols ;
- Les rémolats, qui sont des spécialistes étrangers chargés de fabriquer des rames et des avirons. Ils forment la catégorie socioprofessionnelle la plus réduite du Clos et sont réputés circuler de chantier en chantier.

18 BnF, naf, 20027, n° 111, mandement de Charles VI, 1390 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1543.

19 AD 76, 2E1/156, f° 6 v°, Tabellionage de Rouen, quittance d'A. Blégier, maître charpentier du Clos des Galées, 1396 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1573.

20 BnF, Ms. fr., 25709, n° 729, don de Charles VI à A. Blégier, maître charpentier du Clos des Galées, 1415 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1666.

21 Archives nationales (ensuite AN), Marine, B/6/77, n° 24, compte de construction en Clos des Galées, 1389 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, texte n° LXXX.

22 Du latin « *magister axie* », voir Johannes Fennis, *Trésor du langage des galères. Dictionnaire exhaustif*, Tübingen, M. Niemeyer, t. LXI-LXIII, 1995, p. 1176.

Toutes ces professions sont privilégiées. En témoignent les sommes engagées afin de les embaucher. En janvier 1372, par exemple, Charles V ordonne aux généraux conseillers sur le fait des aides pour la guerre de bailler à Ascelin Grille, maître d'œuvre du navire, 600 francs d'or pour faire venir des calfats et des rémolats au Clos<sup>23</sup>. La somme est certes considérable, mais si on compare la part prise par les salaires des ouvriers qualifiés étrangers dans les dépenses salariales, on constate qu'elle demeure moindre que celle des ouvriers normands (**tableau 1**).

Tableau 1. Dépenses relatives aux spécialistes étrangers et normands en 1388 et 1389 (exprimées en %)

	1388		1389		
	mai	juin	mars	avril	mai
Étrangers	50,4%	57,8%	37,4%	37%	53,6%
Normands	49,6%	42,2%	62,6%	63%	46,4%

82

Si l'embauche de spécialistes étrangers semble être une nécessité, elle ne doit cependant pas nous faire perdre de vue que, pour un coût équivalent, le chantier disposait de plus de Normands. L'emploi d'étrangers n'est donc pas motivé par la rentabilité, mais par des besoins en termes de compétences – voire comme un moyen de s'attacher leur service dans la longue durée, ce qui en temps de guerre pouvait soustraire à l'ennemi des ouvriers très qualifiés parcourant les chantiers de l'Occident médiéval. Or, pour cela les salaires devaient être attrayants et réguliers.

#### Le temps de travail

Le temps de travail doit aussi être évoqué d'autant qu'il s'agit d'une revendication ayant pu avoir une incidence majeure sur l'organisation des métiers au Moyen Âge<sup>24</sup>. Aucun document du Clos ne mentionne la durée de la journée de travail ou l'existence de salaires saisonniers<sup>25</sup>. Toutefois, comme le souligne Fausto Piola-Caselli dans son étude d'un registre comptable du chantier de Capelles en 1319, « on peut imaginer que selon l'habitude de l'époque, elle s'étale sur toute la durée de la journée, en fonction de la lumière, du lever du

23 BnF, Ms. fr., 27893, grille n° 2 : mandement de Charles V, 1372 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 894.

24 Voir le bilan dressé par Jean-Louis Roch pour la draperie normande. Il signale également les principales publications sur la question : Jean-Louis Roch, *Un autre monde du travail. La draperie en Normandie au Moyen Âge*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 151-163.

25 Guy Bois précise qu'en « Normandie les mentions explicites d'un salaire d'été et d'un salaire d'hiver sont rares » (Guy Bois, *Crise du féodalisme. Économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Éditions de l'EHESS, 1976, p. 93).

soleil à son coucher<sup>26</sup> ». Il semble en être ainsi sur le chantier rouennais, les achats de chandelles étant destinés aux ouvriers travaillant dans les cales plutôt qu'au travail nocturne<sup>27</sup>. Le chantier fonctionnant toute l'année, les journées devaient être plus longues en été, sous réserve qu'au sein de ce chantier royal les horaires n'aient été préalablement fixés selon des pratiques administratives ou religieuses. Ceci soulève également la question du repos dominical et des fêtes religieuses. D'après les textes, les ouvriers sont embauchés pour un maximum d'« une semaine commençant le lundy<sup>28</sup> » et « par vi jours en la semaine fermee le samedi<sup>29</sup> ». Le dimanche était donc un jour chômé et, malgré le silence des textes, l'année devait être rythmée par les fêtes religieuses. Seule l'urgence peut avoir motivé le travail durant ces jours de repos comme ce fut le cas durant l'été 1369 pour des cardeuses et fileuses, alors que l'ennemi anglais menaçait les côtes normandes et que les travaux accusaient des retards. Par mois, le nombre de jours ouvrés est également inconnu. Le maximum de jours travaillés pour un même ouvrier durant un mois est de vingt-huit, mais la moyenne s'établit plutôt autour de vingt jours<sup>30</sup>.

#### Les modalités de paiement

L'observation des pièces comptables atteste que le paiement des salaires journaliers et mensuels s'effectue respectivement en fin de semaine et de mois. Les quittances des salaires journaliers, émises à la fin de la semaine de travail ou au début de la suivante, indiquent que les ouvriers sont payés une fois leur tâche accomplie. De plus, les paiements n'ont lieu que si les sommes nécessaires aux dépenses relatives aux armées de la mer, et notamment aux salaires des ouvriers, ont préalablement été versées au chantier. De nombreux mandements et quittances témoignent que de fréquents versements sont ordonnés puis effectués par les généraux conseillers sur le fait des aides pour la guerre en Normandie. Si la régularité semble de mise, un décalage entre la période travaillée et le versement des fonds alloués au paiement des salaires s'observe parfois. En atteste la quittance émise le 12 décembre 1373 par Ascelin Grille, maître des ouvrages

26 Fausto Piola-Caselli, *Un cantiere navale del trecento*, Milan, Giuffrè, coll. « Pubblicazioni della Facoltà di scienze politiche », 1984, p. 139.

27 « Item, pour six livres de chandelles pour esclairier dedans lesd. galees aux ouvriers qui ont mises les rouelles et esquetiaux aux pernes et aussi braié dedans ycelles galees et fait les soubtes et autres necessités dedens lesd. galees [...] », BnF, Ms. fr., 26003, n° 1027, compte de construction de trois galées, d'une galiote et d'un lin, 1389; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1534; *ibid.*, t. II, texte n° LXXXI, p. 192-195.

28 BnF, Ms. fr., 26008, n° 795, quittance de J. Blaise, charpentier, 1369; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 724.

29 BnF, Ms. fr., 26016, n° 2600, quittance de R. Paincault, maître charpentier, 1379; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 1123.

30 Isabelle Theiller, *Les Salaires des ouvriers de marine au Clos des Galées de Rouen, chantier naval du roi, XIV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 30-32.

et réparations du navire et clerc de l'armée de la mer, pour avoir reçu des mains de Jehan le Mareschal, receveur général des aides en Normandie, 179 francs d'or afin de payer les salaires d'ouvriers ayant travaillé en novembre<sup>31</sup>. Si, comme en témoigne ce document, les versements sont toujours effectués en monnaie d'or, il ne faut pas en déduire que les ouvriers, et notamment ceux bénéficiant de salaires journaliers, perçoivent leur rémunération en grosses monnaies. Seuls les ouvriers spécialisés étrangers semblent parfois percevoir leurs salaires en monnaies d'or ou d'argent, plus rarement altérées dans leurs poids et aloi que les menues monnaies. Leurs quittances dressées en francs peuvent le laisser supposer mais, dans les faits, on ne sait rien de la nature du numéraire employé pour payer les ouvriers. L'ensemble des pièces comptables est établi en monnaie de compte – livres, sous et deniers tournois –, dont le rôle est d'exprimer la valeur des rémunérations qui seront, lors du paiement, converties en monnaie réelle. Cette monnaie fictive, indépendante des monnaies réelles, n'interdit toutefois pas de mener une réflexion sur les salaires et ce d'autant que pour « les contemporains, seule l'expression des salaires en monnaie de compte était prise en considération<sup>32</sup> ».

## L'ÉVOLUTION DES SALAIRES JOURNALIERS ENTRE 1369 ET 1411

### L'évolution des salaires nominaux

Afin d'établir un salaire moyen par catégorie professionnelle et de mener cette étude salariale, seuls les salaires journaliers ont été pris en considération. De même, pour ne pas engendrer une hausse artificielle, les salaires des individus hors normes ou des ouvriers étrangers payés exceptionnellement à la journée n'ont pas été pris en compte. Les quittances uniques ainsi que les réductions de salaire anormales et inexplicables – telle une baisse n'intervenant qu'à une seule reprise dans des données sérielles – ont également été exclues. Il en résulte que pour certaines catégories professionnelles l'ensemble de la période n'a pu être couvert.

#### Les charpentiers

Tableau 2. Salaire moyen des charpentiers entre 1369 et 1389

Années	1369	1370	1379	1387	1388	1389
Salaires moyens	3 s. 5 d.t.	3 s. 8 d.t.	4 s. 2 d.t.	3 s. 2 d.t.	3 s. 11 d.t.	4 s. 2 d.t.

<sup>31</sup> BnF, Ms. fr., 27893, grille n° 7 : quittance d'A. Grille, maître des réparations du navire du roi et clerc de l'armée de la mer, 1373 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n° 978.

<sup>32</sup> Guy Bois, *Crise du féodalisme*, op. cit., p. 96.

Si l'on considère les salaires moyens des charpentiers (**tableau 2**), trois phases successives peuvent être mises en évidence. Une première, entre 1369 et 1379, durant laquelle les salaires augmentent de neuf deniers tournois (d.t.), une seconde, entre 1379 et 1387, qui voit baisser les salaires d'un sou tournois (s.t.) sur une période de huit ans, et enfin une troisième, débutant en 1388, durant laquelle on observe un rattrapage de un s.t. sur deux ans, ce qui ramène le salaire moyen au niveau de celui de 1379. Une étude plus fine permet de noter qu'avant 1387 les charpentiers les moins payés touchaient de dix-huit d.t. à deux s.t., et qu'au-delà de cette date aucun charpentier n'est rémunéré moins de deux s. six d.t. par jour. Ce phénomène peut s'expliquer de trois façons : soit, après 1387, leurs faibles qualifications ont fait passer les charpentiers sous-qualifiés dans le groupe des manœuvres ; soit les salaires de l'ensemble des charpentiers ont été revalorisés, ces derniers ayant acquis plus de compétences ; soit le chantier privilégie l'embauche d'ouvriers plus qualifiés et mieux rémunérés. L'éclairage apporté par la réduction du nombre des ouvriers spécialisés étrangers sur le chantier à partir de 1388 incite à pencher pour cette dernière hypothèse. On constate en effet que le nombre des ouvriers étrangers passe de vingt-sept à dix-neuf entre 1388 et 1389, et que ceux qui demeurent sur le chantier ne sont plus que 37 % à être mensualisés contre 96 % l'année précédente. Outre le fait que ces chiffres indiquent une baisse des salaires des spécialistes étrangers, la hausse générale des salaires journaliers des charpentiers normands tend à indiquer que le recours coûteux aux étrangers n'est plus essentiel, voire qu'un transfert de compétences en direction des Normands s'est opéré.

#### Les scieurs et leur valet

Tableau 3. Salaire moyen des scieurs et de leur valet entre 1379 et 1411

Années	1379	1385	1388	1389	1411
Salaires moyens	7 s.t.	10 s.t.	6 s. 5 d.t.	7 s.t.	7 s.t.

Supérieurs de deux s. six d.t. à trois s.t. par rapport à ceux des années qui précèdent et suivent, les salaires perçus par les scieurs et leurs valets en 1385 sont anormalement élevés. Il faut toutefois nuancer : cette hausse peut-être due au fait qu'en 1385 seuls deux scieurs sont employés sur le chantier. Ce déficit de main-d'œuvre a peut-être permis une négociation à la hausse de leur salaire. Cette année exceptée, trois phases peuvent être mises en évidence. À partir de 1379 les salaires entament une baisse qui s'interrompt en 1387 pour les charpentiers et en 1388 pour les scieurs. Suite à cette baisse, dans un laps de temps beaucoup plus court, les salaires augmentent de telle sorte qu'ils reviennent à leur niveau antérieur, puis se stabilisent. En l'absence de données après 1389, cette stabilisation n'est pas vérifiable pour les charpentiers, tout

comme il est impossible d'affirmer que les salaires des scieurs ont fortement crû avant 1379.

### Les manœuvres

Tableau 4. Salaire moyen des manœuvres entre 1370 et 1411

Années	1370	1371	1379	1387	1388	1389	1411
Salaires moyens	2 s. 11 d.t.	2 s. 6 d.t.	2 s.t.	2 s.t.	2 s.t.	2 s.t.	2 s. 6 d.t.

86

Alors qu'entre 1369 et 1379 le salaire moyen des charpentiers croît, celui des manœuvres ou valets de bras décroît jusqu'à atteindre deux s.t. en 1379. Il s'ensuit une vingtaine d'années de stabilité, puis en 1411 – alors que dans le même temps les salaires des scieurs se sont stabilisés – ceux des manœuvres augmentent de six d.t. jusqu'à atteindre le même niveau qu'en 1371. Cette hausse est d'autant plus étrange qu'en 1411, le chantier décline et n'emploie presque plus d'ouvriers. Ce contexte permet peut-être d'augmenter les salaires des manœuvres chargés de maintenir les infrastructures du chantier en état tandis que les campagnes de constructions et de réparations se raréfient. Quoi qu'il en soit, au regard de la stabilité des salaires des manœuvres, on peut supposer que le Clos disposait en permanence d'hommes peu qualifiés prêts à travailler pour un salaire parfois inférieur de moitié à celui d'un charpentier, soit en d'autres termes une offre de main-d'œuvre plus forte que la demande.

### L'évolution des salaires réels

Entre 1369 et 1411, le contexte économique est relativement stable. La période s'insère après la grande inflation du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et juste avant celle, bien plus grave, du début au XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, bien que les pièces comptables s'expriment en monnaie de compte – indépendamment des réévaluations ou dévaluations monétaires – les variations salariales observées ne peuvent être imputables à des krachs monétaires. Il n'en demeure pas moins qu'afin d'estimer les véritables fluctuations salariales et l'évolution du pouvoir d'achat des ouvriers, ce sont les salaires réels (exprimés en métal précieux) plutôt que les salaires nominaux (établis en monnaie de compte) qui devraient être considérés. Ceci impliquerait de convertir les salaires nominaux en métal précieux. Mais, comme le souligne Guy Bois, outre la complexité de l'opération – la rendant souvent impossible –, ceci « eût été d'un intérêt médiocre, l'argent étant une marchandise parmi les autres, soumise à ses propres variations<sup>33</sup> ». Seule l'intégration du prix du grain dans l'analyse permettrait d'estimer le pouvoir d'achat. Le principe est simple. Si le prix du grain augmente et que les salaires

33 *Ibid.*, p. 95.

nominaux restent stables ou baissent, cela signifie que le pouvoir d'achat tout comme le salaire réel baisse. À l'inverse, une augmentation ou un maintien du salaire nominal accompagné d'une dégradation du prix du grain induit une augmentation du pouvoir d'achat et du salaire réel.

À Rouen, l'analyse se heurte toutefois à une nouvelle difficulté : les données sur le prix du grain au XIV<sup>e</sup> siècle ne sont pas suffisantes pour permettre cette comparaison. Les données propres au chantier et les comptes de ravitaillement des navires pourraient être utilisés mais, pour la période, seules des livraisons de biscuits sont effectuées. Or, nous ne savons rien de ces denrées qui peuvent être de poids ou de qualités variables. De plus, les montants exprimés dans les comptes font souvent état de sommes globales ne permettant pas d'isoler ces livraisons. Dans son introduction, Anne Chazelas, confrontée à la même difficulté, relève toutefois qu'un muid de Rouen vaut six l. dix s.t. au cours de l'hiver 1384-1385, vingt-quatre l.t. en 1389 puis douze l.t. en 1390<sup>34</sup>. Ces données lacunaires, allant parfois du simple au double voire au quadruple, peuvent tout au plus suggérer une baisse du niveau de vie des ouvriers en 1389. La cherté du blé expliquerait l'augmentation des salaires des charpentiers et des valets à cette date. Mais, cela n'apporterait pas de réponse quant à la stagnation du salaire des manœuvres. De plus, en l'absence d'information sur la nature et la qualité du blé évalué dans les comptes, ces constatations doivent être exprimées avec prudence, les fluctuations importantes du prix du grain pouvant être imputables à un achat de grain de meilleure ou de moindre qualité. *In fine*, il convient de se résoudre à admettre qu'en l'absence de données fiables, un point d'interrogation plane sur le pouvoir d'achat des ouvriers du Clos et, plus généralement, sur l'évolution des salaires réels à Rouen au XIV<sup>e</sup> siècle.

#### Des salaires administrativement fixés ?

En prenant les salaires nominaux pour référence, on constate qu'entre 1369 et 1411, les fluctuations salariales sont comprises entre sept et douze d.t. par jour, ce qui, au maximum, équivaut à une demi-journée de travail d'un manœuvre. Entre 1379 et 1389, les salaires des charpentiers fluctuent de  $\pm 6\%$ , ceux des scieurs et de leur valet de  $\pm 9\%$ , tandis que ceux des manœuvres demeurent inchangés. Plus encore, alors que le prix du grain semble augmenter entre 1385 et 1389, les salaires des ouvriers du chantier augmentent eux aussi de 6 à 9% selon les catégories socioprofessionnelles. Une comparaison avec les salaires des ouvriers qualifiés et manœuvres du bâtiment à Rouen constate de notables différences. Sur la même période, les salaires relevés par Guy Bois font état d'une baisse de 12,5% pour les ouvriers qualifiés

34 Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, op. cit., t. I, n°5, p. 93.

et de variations allant de  $\pm 16,5$  à 50 % pour les manœuvres<sup>35</sup>. De plus tandis que le prix du grain semble augmenter, rien n'indique une revalorisation des salaires des ouvriers du bâtiment. Le fait que les salaires des ouvriers du Clos soient revus, même faiblement, à la hausse en période de cherté, et que leurs variations d'une année sur l'autre soient moindres que dans le bâtiment, peut laisser supposer que les salaires des ouvriers engagés dans la construction et la réparation des navires royaux aient subi un rééquilibrage. Ceci ne semble pas être l'œuvre d'un quelconque encadrement corporatif, les ouvriers de marine paraissant y échapper au XIV<sup>e</sup> siècle ni d'une pression exercée par les ouvriers sur l'administration du chantier. Si tel était le cas, pourquoi ne seraient-ils pas intervenus quand le chantier les a obligés à travailler le dimanche – et ce au même tarif qu'en semaine – ou durant les périodes d'urgence comme en 1379 alors que les navires sont destinés à repousser Jean IV des côtes de Bretagne où il a débarqué avec les Anglais ?

88

Plus que la revalorisation des salaires en période de cherté, la véritable question est celle de la fixation des salaires sur le chantier. Si l'on considère l'ensemble des salaires, on constate que ceux-ci font clairement apparaître la hiérarchie interne du chantier. Elle distingue le groupe privilégié des ouvriers étrangers, gagés ou bénéficiant d'une crue sur salaire, des ouvriers normands, payés à la journée, dont le statut est plus précaire (tableau 5).

Tableau 5. Hiérarchie des salaires au Clos des Galées entre 1369 et 1411

Ouvriers étrangers	Ouvriers normands
<b>Gages mensuels :</b>	<b> Salaire journalier :</b>
maître charpentier : 16 l.t.	scieurs : 10 à 6 s.t.
maître calfat et calfats : de 16 à 8 l.t.	charpentier : de 7 s. à 1 s. 6 d.t.
maître d'asse : de 10 à 8 l.t.	calfats : de 4 à 2 s. 6 d.t.
<b>Crue mensuelle :</b>	manœuvres : de 2 s. à 1 s. 6 d.t.
calfats : de 2 à 4 l.t.	
maître d'asse : 2 l.t.	
rémolats : 2 l.t.	

Exception faite de quelques exemples de charpentiers dont le salaire est équivalent à ceux des manœuvres – ce qui indique sans doute leur qualité d'apprenti – la hiérarchie salariale reflète la hiérarchie sociale du chantier, et inversement. Et, de fait, même lorsque les étrangers perdent leurs salaires mensuels, leurs rétributions journalières demeurent les plus élevées du Clos, marquant ainsi leur supériorité sur les ouvriers normands. Force est de constater que cette hiérarchie semble immuable, laissant ainsi supposer que l'échelle des salaires était établie par l'administration centrale du chantier. Le fait qu'elle semble échapper aux fluctuations observées en dehors de

35 Guy Bois, *Crise du féodalisme*, op. cit., p. 387-391.

celui-ci conforte également cette hypothèse, bien que nous ne disposions d'aucun texte témoignant de telles pratiques. Seul le mode de fixation des salaires mensuels – gages mensuels et crue sur salaire –, fixés et accordés par mandement royal, atteste que l'administration royale intervient dans le domaine des salaires des ouvriers spécialisés. N'oublions pas non plus que le chantier perçoit régulièrement des fonds destinés au paiement des salaires. En témoigne la quittance du 6 juin 1373 émise par Ascelin Grille, maître des réparations du navire du roi et clerc de l'armée de la mer, pour avoir reçu des mains de Jehan le Mareschal, receveur général des aides en Normandie, 217 francs d'or « pour paier les gaiges de certains ouvriers estans aux gaiges du roy [...] pour les reparations de son navire » au mois de mai<sup>36</sup>. Ces éléments laissent supposer que les salaires des ouvriers du chantier étaient fixés administrativement, soit par l'administration du chantier pour les ouvriers de marine puisqu'il revenait au maître du Clos de « convertir » les sommes perçues en ouvrages, gages, etc., soit par l'administration royale sur mandement du roi pour les spécialistes.

#### LA CONDITION DES OUVRIERS DE MARINE AU CLOS DES GALÉES

##### Réembauche et sécurité de l'emploi

Deux périodes peuvent être distinguées sur le chantier rouennais. L'une antérieure à 1385 pour laquelle les documents ne mentionnent que deux ou trois spécialités (charpentiers, scieurs, valets) et l'autre postérieure à 1385 marquée par une diversification de l'embauche et une spécialisation des activités – charpentiers, maître d'asse, scieurs, calfats, rémolats, valets. Parmi les quelques quatre-vingt à cent cinquante ouvriers qui, selon les périodes, œuvrent sur le chantier, nombreux sont ceux qui sont réembauchés durant une même campagne de construction et de réparation (**tableau 6**<sup>37</sup>).

Tableau 6. Pourcentages d'ouvriers réembauchés durant une même campagne de réparation et de construction entre 1369 et 1389

	1369	1370	1379	1388	1389
Ouvriers réembauchés	61,2 %	26,3 %	53,6 %	37,5 %	73,8 %

En 1369, l'important pourcentage est dû à l'équipe de cardeuses et fileuses qui travaille quasiment sans discontinuer durant l'été. Deux d'entre elles

36 BnF, Ms. fr., 27893, grille n°9 : quittance d'A. Grille, maître des réparations du navire du roi et clerc de l'armée de la mer, 1373 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, *op. cit.*, t. I, n°960.

37 Seules les années disposant de comptes ou d'un minimum de dix quittances ont été considérées.

apparaissent dans treize quittances sur quatorze et seules deux ne sont embauchées qu'une seule fois. En 1370, 43 % des valets sont réembauchés sur le chantier entre cinq et neuf fois. En 1379, 57 % des charpentiers et 60 % des valets sont mentionnés dans deux des dix quittances. Dans les comptes de 1388, 71 % des charpentiers, 75 % des maîtres d'asse, 82 % des calfats étrangers et 14 % des valets travaillent en mai puis en juin. Dans ceux de 1389, 46 % des charpentiers, 80 % des calfats, 66 % des valets et l'ensemble des maîtres d'asse, scieurs et rémolats sont réemployés entre mars et mai. Ces quelques chiffres attestent que la réembauche est un fait courant. Elle s'effectue en général aux mêmes conditions salariales. Les ouvriers étrangers sont massivement réembauchés : de 57 à 100 % suivant les périodes, mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser les Normands ne sont pas en reste, tout comme les manœuvres sans qualification pourtant aisément remplaçables. On ne peut pour autant parler de sécurité de l'emploi. Si le réemploi existe d'une semaine sur l'autre ou d'un mois sur l'autre, il n'en demeure pas moins qu'en termes de jours ouvrés, rares sont les ouvriers travaillant six jours par semaine. Les comptes de 1389 attestent qu'en mai, par exemple, l'ouvrier travaillant le plus ne totalise que seize jours et demi de travail. De même, la réembauche d'une campagne sur l'autre, bien qu'existante n'est pas systématique. Entre 1369 et 1411, sur les 445 ouvriers identifiés, seuls 16 % paraissent avoir été réembauchés sur plusieurs campagnes ; parmi eux, 81 % avaient déjà été réembauchés durant une même campagne, et 28 % sont des étrangers bénéficiant d'une rétribution mensuelle. Les cas du maître calfat Constance de Rodes et du maître charpentier Anthoine Blégier, respectivement demeurés sur le chantier durant vingt-quatre et trente-six ans, restent donc exceptionnels.

Si la réembauche est pratiquée, on ne sait par contre rien de ce qui la motive : la confiance dans un ouvrier connu, le fait qu'il ait été formé et ait acquis ses compétences professionnelles sur le chantier, ou encore la volonté de conserver un savoir-faire technique et des méthodes de travail. De la même manière, nous ne savons pas ce qui incite un ouvrier à demeurer sur le chantier durant plusieurs années. Tout au plus peut-on constater que certains salariés à la journée, une fois leur embauche arrivée à terme, continuent à travailler pour le chantier « à la tâche ». Tel est le cas de Jehan Alas, embauché en 1369, réembauché plusieurs fois ensuite, dont le salaire augmente d'un s. six d.t. entre 1369 et 1379, et qui, en 1388 et 1405 vend du bois au chantier. Ces quelques individus permettent d'envisager que le Clos a été pourvoyeur d'un nombre relativement important d'emplois au sein de la cité rouennaise ou encore qu'il a pu être un tremplin pour d'autres fonctions au service du roi, de la vicomté voire d'autres chantiers, d'armateurs, etc.

## Peut-on vivre uniquement des emplois du chantier naval ?

En comparant les salaires journaliers des manœuvres (un à deux s.t.) et ouvriers spécialisés (trois à quatre s.t.) du bâtiment à Rouen entre 1370 et 1410 à ceux des manœuvres et charpentiers du Clos, force est de constater que sur une même année ils sont d'un niveau équivalent. Ce n'est dans les faits que dans la longue durée que des fluctuations se dessinent ce qui laisse supposer que la présence des ouvriers normands sur le chantier n'est pas due au seul montant des salaires. Il n'en est sans doute pas de même pour les chefs d'équipe spécialisés et pour les spécialistes étrangers, mais l'absence de données relatives aux salaires de leurs homologues travaillant sur d'autres chantiers rend toute comparaison impossible. Or, si les salaires du chantier n'offrent ni un niveau de vie supérieur ni l'assurance d'une embauche durable, quelle peut être la motivation des ouvriers à demeurer sur le chantier durant plusieurs campagnes et qu'advient-il d'eux entre les campagnes ? Sont-ils embauchés ailleurs, sur d'autres chantiers navals, dans d'autres domaines, comme en témoignent les mentions du type : « A Simonnet Amaurry pour estre allé au Crotoy querrer Anthoine d'Acre et Garciot de Rodes, calfas, et aussi Marc Colin, rimolas, pour venir ouvrer aud. clos », et « aud. Guillemain pour aller à Harefleu querrer Vaudessale, pour venir appareiller le lin »<sup>38</sup> ? Du côté des spécialistes étrangers, les salaires élevés ainsi que la possibilité de travailler dans les annexes du Clos ou sur d'autres chantiers permettent d'envisager que leur situation n'est certainement pas précaire. Les pièces comptables dévoilent aussi des ouvriers prenant la mer lorsque les navires appareillent, ce qui peut constituer une alternative au chantier hors des périodes de construction et de radoub. Dans un compte de François de l'Ospital de 1341-1342, on peut lire qu'un calfat embarqué reçoit son salaire de trois s. quatre d.t. pour servir « tant en mer comme en terre<sup>39</sup> ». Ces mentions ne concernent que des calfas, des maîtres d'asse ou des rémolats, ouvriers spécialisés bénéficiant déjà d'un statut privilégié. Un seul charpentier, Jehan Asselin, a été retrouvé hors les murs du Clos dans un document relatif aux dépenses engagées par Guillaume de Fresnoy, maître des œuvres de charpenterie pour la vicomté de Rouen<sup>40</sup>. Or, Jehan Asselin a travaillé au Clos en 1379 en tant que charpentier au salaire de quatre s.t. par jour. S'il s'agit bien du même homme, on peut y voir un employé du Clos travaillant pour la vicomté entre les campagnes de construction. Son expérience sur le chantier naval peut lui

38 AN, Mar, B/6/77, n° 24, compte de construction en Clos des Galées, 1389 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen, op. cit.*, t. I, n° 1531.

39 BnF, naf, 9241, f° 5-43, compte de F. de l'Ospital pour l'armée de la mer, 1341-1342 ; Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen, op. cit.*, t. I, n° 409.

40 BnF, Ms. fr., 26023, n° 1175, compte de G. de Fresnoy, maître des œuvres de charpenterie du roi en vicomté de Rouen, 1388.

avoir servi à trouver cet emploi au service du roi, à moins que les ouvriers de la vicomté forment une sorte de réserve dans laquelle le chantier puiserait des employés en cas de nécessité. Le travail pour la vicomté comblant les périodes de vacances, ceci expliquerait pourquoi les ouvriers du Clos ne travaillent pas tous les jours. Mais si cette hypothèse est envisageable pour les ouvriers qualifiés, qu'en est-il des manœuvres ? Ne peuvent-ils venir sur le chantier afin d'acquérir des compétences, d'accéder à une tâche plus qualifiée, ou encore d'attendre la période des travaux agricoles. Autant de questions auxquelles les sources ne permettent pas de répondre.

92

Bien qu'un grand nombre de documents financiers relatifs au Clos aient disparu, réduisant le champ d'études aux années 1369-1411 et rendant impossible l'évaluation de la part prise par le chantier naval dans les finances royales, les salaires des ouvriers de marine permettent d'entrevoir l'un des aspects de la constitution d'une flotte engagée dans la guerre de Cent Ans. Nous y distinguons une administration navale à l'œuvre, soutenue par la royauté, ainsi qu'un chantier, financé par les aides pour la guerre, hiérarchiquement organisée, dans lequel se côtoient ouvriers spécialisés étrangers et normands. Si les premiers font l'objet de toutes les attentions et nous livrent quelques bribes de leur histoire personnelle, les seconds nous échappent, ce qui empêche d'appréhender une économie de la guerre englobant le port rouennais et ses environs. Par exemple, nous ne savons rien de leur âge, de leur formation, de leur paroisse d'origine, de leur lieu d'habitation. Tout au plus devine-t-on, grâce aux rôles de fouage, que les hommes et les femmes de Rouen et du faubourg Saint-Sever où se situait le Clos, devaient alimenter la population ouvrière du chantier. Nous ne savons également que peu de choses sur les rapports qu'entretenait le Clos avec l'arrière-pays rouennais. Des livraisons de bois témoignent que, ponctuellement, ce dernier pourvoyait le chantier en matériaux nécessaires aux constructions navales, et sans doute contribuait-il aussi à l'approvisionnement des navires. Mais, plus globalement, quel était le véritable impact de ce chantier royal sur le dynamisme économique du port rouennais et de son arrière-pays ? De même, quelles étaient les relations que le Clos entretenait avec les entrepreneurs locaux ? Servaient-ils d'intermédiaires avec les artisans payés « à la tâche » et/ou les fournisseurs du chantier ? Lui procuraient-ils parfois hommes et matériaux ? Quelles étaient également les relations avec les armateurs locaux et les capitaines de navire ? Profitaient-ils des services du chantier, eux qui n'hésitaient pas à mettre leurs navires au service du roi en cas de nécessité ? Quels bénéfices en tiraient-ils ? Pouvaient-ils escompter une part des revenus de la guerre de course lorsqu'ils arraisonnaient des navires ennemis comme cela se pratiquait dans d'autres ports normands ? Comme à Honfleur, accédaient-ils ainsi à des positions notables ? Réinvestissaient-ils ensuite les bénéfices de cette

économie de la guerre dans la ville et dans l'arrière-pays, contribuant ainsi au développement économique de la région<sup>44</sup> ? Autant de questions qui, en l'état actuel de la recherche sur le Clos des Galées, restent à découvrir.

## ANNEXES

### 1. Comptes et quittances relatifs aux salaires des ouvriers de marine

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1369						3	4	3	4			2	16
1370			1	1		1		[4]			2	3	12
1371	1		1				1					3	6
1319				2	6	4	2	5	3	4	4	6	36
1380	1												1
1387												2	2
1388	2	2	1	1	[1]		[1]				3		11
1389				[1]	[1]	[1]							3
1390					1							[1]	2
1401						3							3
1404						1							1
1405							3						3
1406												1	1
1411												1	1

N.B. : Les chiffres se rapportent aux comptes sont en italiques et entre parenthèses ; ceux marqués en gras et mis entre parenthèses concernent les pièces relatives à des réparations des infrastructures du chantier.

### 2. Pièces relatives aux rémunérations à la tâche

1360: 1	1388: 5
1361: 1	1389: 1
1369: 3	1390: 1
1370: 6	1393: 1
1371: 3	1394: 1
1372: 4	1398: 2
1379: 6	1405: 1
1382: 1	1411: 2
1383: 2	1412: 2
1386: 4	1414: 1

N.B. Il faut ajouter les cinq comptes de 1388-1389, figurant dans le tableau ci-dessus, dans lesquels sont mentionnés des travaux rémunérés à la tâche.

41 Voir à ce propos Nathalie Hélin-Pallu de la Barrière, *Honfleur et son arrière-pays. Chronique d'un espace militaire (1367-1530)*, thèse sous la dir. de Mathieu Arnoux, université Paris VII, 2012.



## HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages  
parus dans la collection « Histoire maritime »  
sur le site internet de Sorbonne Université Presses :

<https://sup.sorbonne-universite.fr/>

*La Maritimisation du monde  
de la préhistoire à nos jours*  
GIS d'histoire maritime

*L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe  
du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*  
Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

*La Naissance d'une thaloassocratie  
Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or*  
Louis Sicking

*La Piraterie au fil de l'histoire  
Un défi pour l'État*  
Michèle Battesti (dir.)

*Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin  
Genèse et préambule*  
1798-1800  
Michel Jangoux

*Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine*  
1763-1783  
tome I. *L'Instrument naval*  
Philippe Bonnichon, Olivier Chaline et Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

*Les Ports du golfe de Gascogne  
De Concarneau à la Corogne*  
XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>  
Alexandre Fernandez et Bruno Marnot (dir.)

*Les Grands ports de commerce français et la mondialisation  
au XIX<sup>e</sup> siècle*  
Bruno Marnot

*Les Huguenots et l'Atlantique  
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires*  
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)  
Préface de Jean-Pierre Poussou

*Négociants et marchands de Bordeaux  
De la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*

Philippe Gardey  
préface de Jean-Pierre Poussou

*La Compagnie du Canal de Suez  
Une concession française en Égypte  
1888-1956*

Caroline Piquet

*Les Villes balnéaires d'Europe occidentale  
du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*

Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

*La France et l'Indépendance américaine*

Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

*Les Messageries maritimes  
L'essor d'une grande compagnie de navigation française  
1851-1894*

Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

*Canadiens en Guyane*

1745-1805

Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006

Robert Larin

*La Mer, la France et l'Amérique latine*

Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

*Sous la mer*

*Le sixième continent*

Christian Buchet (dir.)

*Les Galères au musée de la Marine*

*Voyage à travers le monde particulier des galères*

Renée Burlet

*La Grande maîtresse, nef de François I<sup>er</sup>*

*Recherches et documents d'archives*

Max Guérout & Bernard Liou

*À la mer comme au ciel*  
*Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne*  
*L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine*

1700-1850

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association  
des écrivains de langue française, 2000

Olivier Chapuis

*Les Marines de guerre européennes*

*XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

*Six millénaires d'histoire des ancres*

Jacques Gay

*Coligny, les protestants et la mer*

1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

## REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou

21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*
12. *Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000 4. Rivalités maritimes européennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

### « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

*La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).*

*Épisode de la vie scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Jean Mascart



